

LETTRE DE MISSION



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le garde des sceaux,
ministre de la justice**

Monsieur, Madame, membre du
groupe de travail

Paris, le 12 novembre 2024

Madame, Monsieur,

Paris constitue l'une des premières places internationales de l'arbitrage. Elle accueille ainsi le siège de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de commerce internationale (ICC). La chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris, après avoir été instituée par voie de protocoles de procédure en 2018, a vu son existence et sa compétence pour connaître des recours en matière d'arbitrage consacrées par la loi du 13 juin 2024. De l'avis de l'ensemble des professionnels du droit, notre législation en matière d'arbitrage est un vecteur essentiel du rayonnement et de l'attractivité de la France en ce domaine.

Treize ans après la dernière réforme de l'arbitrage, la mise en place d'un groupe de travail m'est apparue nécessaire pour évaluer les besoins d'évolutions et les modalités de révision envisageables afin de garantir, par sa constante adaptation et sa modernisation, l'efficacité du droit français de l'arbitrage.

Au regard de votre expérience académique et professionnelle, il nous a semblé important que vous puissiez participer aux travaux de ce groupe.

Avec les autres membres du groupe vous aurez notamment pour mission :

- d'évaluer l'efficacité des dispositions existantes dans le domaine de l'arbitrage interne et international et de faire état des difficultés ou insuffisances actuelles ;
- d'émettre des recommandations et propositions rédactionnelles visant à y remédier ou à améliorer le dispositif existant ;
- de rédiger un rapport synthétisant les constats, réflexions et propositions du groupe.

Co-présidé par Monsieur François Ancel, conseiller à la Cour de cassation, et Monsieur le professeur Thomas Clay, le groupe de travail, qui pourra le cas échéant procéder aux consultations qu'il estimera utile pour s'assurer de la pertinence et de l'utilité des solutions envisagées, remettra un rapport sur les évolutions qui pourraient être apportées à la procédure d'arbitrage **au cours du mois de mars 2025**. Il bénéficiera de l'appui et du concours de la direction des affaires civiles et du sceau.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le garde des Sceaux
ministre de la justice